

# Le Président entend s'incruster au pouvoir

**Burundi** Le gouvernement a adopté un projet de réforme constitutionnelle pour le lui permettre, au détriment de l'Accord de paix d'Arusha.

Le gouvernement du Burundi a adopté mardi, au cours d'un Conseil des ministres extraordinaire, ont indiqué jeudi de hauts responsables burundais sous couvert d'anonymat, un projet de révision en profondeur de la Constitution issue de l'accord de paix d'Arusha, qui avait ouvert la voie à la fin de la guerre civile (1993-2006).

Ce texte *"ne touche pas aux quotas de 60 % de Hutus (ethnie majoritaire), 40 % de Tutsis et au moins 30 % de femmes au gouvernement et au Parlement, ainsi que les 50-50 dans l'armée et la police, mais il ne fait plus référence à l'Accord de paix d'Arusha"*, a déclaré l'un de ces responsables. Il prévoit que le chef de l'Etat soit *"élu pour un mandat de sept ans renouvelable"*, avec le bémol qu'*"aucun Président ne peut diriger plus de deux mandats consécutifs"*.

L'accord d'Arusha, dont l'actuelle Constitution est l'émanation, dit clairement qu'aucun Président ne peut diriger le Burundi plus de dix ans et c'est l'obstination du président Nkurunziza à le violer (il a été élu en 2005 pour son premier mandat de cinq ans) qui a créé la crise en cours, qui vide le pays de son sang.

Selon un autre haut responsable, le Conseil des ministres a décidé que ce projet de révision constitutionnelle serait *"soumis à un référendum populaire très rapidement, probablement en février au plus tard"*. Le texte prévoit aussi une profonde modification de la structure gouvernementale, avec la création d'un seul poste de vice-Président chargé d'*"assister"* le chef de l'Etat, d'une ethnie et d'un parti différent de celui-ci mais sans pouvoir. Un poste de Premier ministre, issu du parti qui a gagné les élections et qui sera chef du gouvernement, sera aussi créé.

Enfin, alors que la Constitution interdit qu'un parti occupe plus de 80 % des sièges de l'Assemblée nationale et que toutes les lois soient votées à la majorité des 2/3, le projet adopté *"casse le verrou des 80 % et prévoit la majorité simple pour les lois simples et la majorité des 3/5 pour les lois organiques"*, a indiqué l'une des sources. (AFP)